

Image not found or type unknown



Contentieux, être rémunéré sur un compte d'une tierce personne ?

Par **Emeric**, le **14/02/2012** à **12:28**

Bonjour,

Voici donc mon problème :

En étant en contentieux, est-il possible de travailler et être rémunéré non pas sur mon propre compte, mais sur le compte d'une autre personne, il me passe son RIB et une attestation ?

Ma rémunération sera donc verser sur son compte ? non ?

En espérant que mon problème soit bien expliqué.

Je vous en remercie d'avance.